



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 39415

Texte de la question

M Francis Hardy attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des personnes handicapees visuelles conducteurs d'automobiles. Malgre la gravite de leur handicap, ces personnes ne peuvent, semble-t-il pretendre a l'attribution du macaron « Grand-Invalide Civil » du fait qu'elles n'atteignent pas le taux d'invalidite requis pour cette attribution. Il lui demande par consequent si elle compte prendre des mesures permettant d'attribuer ce macaron aux personnes dont la gravite du handicap visuel le justifie.

Données clés

Auteur : [M. Hardy Francis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39415

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1736